

Régions: Annuaire statistique 2006

Données 2000-2004

Chapitre 11



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Statistiques
générales et
régionales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00-800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-01800-0

ISSN 1681-9314

© Communautés européennes, 2006

Copyright des photos suivantes: couverture et pages 9, 37, 65, 77, 119, 145: Jean-Jacques Patricola; couverture et pages 13, 25, 51, 91, 105 et 131: DG Politique régionale, Commission européenne.

L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	9
Données statistiques au niveau régional	10
Quelques points marquants	10
Classification régionale	10
Couverture	10
Structure	11
Besoin d'informations plus détaillées?	11
Groupe d'intérêt régional sur l'internet	11
Date de clôture pour les données de l'Annuaire	11
■ 1. POPULATION	13
Introduction	15
Une population en évolution...	15
... et une structure par âges en voie de transformation	20
Que réserve l'avenir?	22
Notes méthodologiques	24
■ 2. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉGIONAL	27
Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional?	29
Le PIB régional en 2003	29
Fortes disparités régionales à l'intérieur des pays également	31
Le processus de rattrapage dans les nouveaux États membres n'aboutit pas partout	33
Développement hétérogène à l'intérieur des pays également	35
Résumé	36
<i>Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales en volume</i>	37
■ 3. COMPTES DES MÉNAGES	39
Introduction: mesure de la richesse	41
Revenu des ménages privés	41
Résultats pour l'année 2003	42
Revenu primaire et revenu disponible	42
Revenu et prestations sociales	47
Le processus de rattrapage ne concerne pas tous les nouveaux États membres	49
Résumé	51
<i>L'unité de mesure pour les comparaisons régionales</i>	51
■ 4. MARCHÉ DU TRAVAIL RÉGIONAL	53
Introduction	55
Méthodologie	55
Emploi — Le groupe d'âge des 15 à 64 ans	56
Régions à taux d'emploi élevés	56
Régions à taux d'emploi immédiatement inférieurs au niveau le plus élevé	57
Régions à taux d'emploi faibles	59
L'emploi en Bulgarie et en Roumanie	60
Emploi — Le groupe d'âge des 55 à 64 ans	60
Taux d'emploi élevés pour les personnes âgées de 55 à 64 ans.	62

Taux d'emploi faibles pour les personnes âgées de 55 à 64 ans	62
Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans en Bulgarie et en Roumanie	62
Chômage	63
Conclusion	66
<i>Définitions</i>	66
■ 5. PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL	69
Introduction	71
Des différences importantes dans la productivité du travail sur le plan régional	72
Taux de croissance de la productivité: efforts de rattrapage des nouveaux États membres	74
Productivité du travail sur la base des heures de travail	76
Conclusion	79
<i>Notes méthodologiques</i>	79
■ 6. STATISTIQUES URBAINES	81
Qu'est-ce que l'audit urbain?	83
Unités spatiales	83
Indicateurs	84
Cadre temporel	84
Compétitivité des villes	84
Production	84
Facteurs de production	86
Résultats	92
Perspectives	92
■ 7. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	95
Introduction	97
Recherche et développement	98
Ressources humaines en science et technologie	99
Brevets	102
Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance	105
Conclusion	107
<i>Notes méthodologiques</i>	107
■ 8. STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES	109
Introduction	111
La diversification de l'activité économique est la plus faible dans les petites régions touristiques et les régions des capitales	111
Le commerce de détail est l'activité principale dans plus de la moitié des régions	113
Beaucoup de régions sont hautement spécialisées dans une activité spécifique	113
Répartition relativement homogène des régions intensives en haute technologie entre les États membres	117
Coûts salariaux moyens: grandes différences parmi les régions intensives en haute technologie	118
Taux d'investissement dans les activités de haute technologie: Bruxelles en tête	120
Conclusion	120
<i>Notes méthodologiques</i>	122
■ 9. SANTÉ	125
Introduction	127
La mortalité dans les régions de l'Union	127

Cardiopathies ischémiques	128
Accidents	129
Les ressources en matière de santé dans les régions de l'Union	132
Sorties d'hôpital	132
Dentistes	134
Conclusion	134
<i>Notes méthodologiques</i>	135
■ 10. TRANSPORTS	137
Introduction	139
Réseau routier	139
Parc de véhicules	141
Sécurité routière	142
Transport maritime	144
Passagers aériens	146
Conclusion	148
<i>Notes méthodologiques</i>	149
■ 11. AGRICULTURE	151
Introduction	153
Notes méthodologiques	153
Structure des exploitations agricoles	154
Aspects environnementaux	160
Statistiques du développement rural	162
Le concept de l'OCDE	162
Le concept du degré d'urbanisation d'Eurostat	164
Conclusion	167
■ UNION EUROPÉENNE – Régions au niveau NUTS 2	169
■ PAYS CANDIDATS – Régions statistiques dans niveau 2.	171

Introduction



Données statistiques au niveau régional

Une décision sur les Fonds structurels pour la période 2007-2013 a été prise en décembre 2005. Cette décision est fondée sur les statistiques régionales objectives établies par Eurostat, ce qui souligne l'importance des efforts que nous entreprenons pour offrir une large palette d'informations régionales comparables.

Le présent Annuaire illustre de nombreux aspects de ces données régionales et propose dans ses divers chapitres quelques-unes des analyses qu'elles permettent de réaliser. Mais nous invitons également le lecteur à poursuivre lui-même les analyses des données régionales fournies pour chacun des thèmes présentés ici. Nous espérons aussi que la présente publication l'incitera à explorer les bases de données statistiques d'Eurostat (accessibles gratuitement sur l'internet).

Conformément aux traditions établies, l'Annuaire régional essaie de renouveler quelque peu son contenu chaque année, tout en maintenant une structure inchangée pour l'essentiel. Ainsi, de nombreux sujets reviennent d'année en année, mais le thème ou le centre d'intérêt est toujours légèrement différent. Cette année encore, un thème complètement nouveau fait son apparition dans l'Annuaire des régions, à savoir la «productivité du travail», qui combine de façon très intéressante des statistiques relatives au produit intérieur brut (PIB) avec des statistiques du marché du travail. Ce type d'approche transversale faisant intervenir différents domaines statistiques pourrait, bien sûr, s'appliquer également à d'autres thèmes statistiques, mais cela fera l'objet d'une prochaine édition de l'Annuaire.

Quelques points marquants

Nous ne présenterons pas ici le contenu de tous les chapitres du présent Annuaire régional. Voici cependant quelques éléments pour éveiller votre curiosité et vous encourager à une lecture attentive:

- Le chapitre sur la population se concentre cette année sur les taux de dépendance des jeu-

nes et des personnes âgées dans les décennies à venir et met en évidence les changements radicaux de la société auxquels nous aurons à faire face.

- Le chapitre sur le PIB régional prête une attention particulière aux taux de croissance entre 1999 et 2003 et donne un aperçu intéressant des différences régionales.
- Le chapitre sur l'audit urbain examine de plus près la compétitivité des villes, en analysant divers aspects qui permettent de comparer des villes en concurrence entre elles.
- Le chapitre relatif à l'enquête structurelle sur les entreprises s'intéresse plus précisément à des régions spécialisées dans différentes activités industrielles et de services. Il met en lumière l'hétérogénéité des régions européennes en termes de processus de production et de compétences.

Classification régionale

Toutes les analyses régionales dans le présent Annuaire sont basées sur la nomenclature NUTS 2003. Entre-temps, les dix nouveaux États membres ont également été intégrés formellement dans la nouvelle classification régionale, grâce à une modification du règlement NUTS. Les textes du règlement et de sa modification sont disponibles sur le CD-ROM, tout comme l'annexe, qui dresse la liste des régions composant la nomenclature dans chaque pays.

Couverture

Aucune distinction n'est faite, dans l'Annuaire, entre les anciens États membres, les pays qui sont devenus des États membres en 2004 et ceux dont l'adhésion est attendue en 2007 ou 2008: à chaque fois que des données sont disponibles pour la Bulgarie et la Roumanie, il va de soi qu'elles sont également présentées dans les cartes et commentaires. En ce qui concerne la Turquie et la Croatie, la situation est quelque peu différente, car la quantité de données régionales reste trop faible pour justifier leur prise en compte dans les analyses.

Structure

Dans chaque chapitre, les ventilations régionales sont illustrées par des cartes en couleurs et des graphiques, accompagnés de commentaires d'évaluation rédigés par des experts. En accord avec les traditions établies, l'Annuaire s'est efforcé de mettre l'accent sur des aspects non abordés dans un passé récent.

En vue de faciliter la compréhension des cartes de l'Annuaire, les séries de données utilisées pour les établir sont fournies, sous forme de fichiers Excel, sur le CD-ROM.

Sur les cartes, les statistiques sont présentées au niveau NUTS 2. La jaquette de la publication contient une carte indiquant les codes des régions. Le lecteur trouvera en fin de publication une liste de toutes les régions NUTS 2 de l'Union européenne (UE), ainsi qu'une liste des régions statistiques du niveau 2 de la Bulgarie et de la Roumanie. Des informations détaillées complètes sur les ventilations régionales de tous ces pays, y compris les listes des régions de niveaux 2 et 3 et les cartes correspondantes, peuvent être consultées sur le serveur RAMON ⁽¹⁾.

Besoin d'informations plus détaillées?

La base de données publique REGIO, accessible sur le site internet d'Eurostat, contient des séries chronologiques plus étendues (pouvant remonter jusqu'à 1970) et des statistiques plus détaillées que celles fournies dans le présent Annuaire, telles que la population, les décès et les naissances par année d'âge, les résultats détaillés de l'enquête communautaire sur les forces de travail, etc. De plus, REGIO englobe une série d'indicateurs de niveau NUTS 3 (par exemple, la superficie, la population, les naissances et les décès, le produit intérieur brut ou le taux de chômage). Ces indicateurs sont importants, car l'UE ne compte pas moins de huit États membres (Danemark, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovénie) qui n'ont pas de ventilation au niveau 2.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu de la base de données REGIO, veuillez consulter la publication d'Eurostat *Statistiques régionales et urbaines européennes — Guide de référence 2003*, dont une copie est disponible en format PDF sur le CD-ROM d'accompagnement.

Le lecteur est en outre invité à consulter la version internet des «Portraits des régions», qui présentent un profil régional de chaque région d'Europe ⁽²⁾. Ces profils des régions par sujet décrivent la géographie et l'histoire de la région, avant d'évaluer les forces et les faiblesses sur les plans démographique, économique et culturel. Parmi les aspects étudiés figurent le marché du travail, l'éducation, l'infrastructure et les ressources.

Groupe d'intérêt régional sur l'internet

L'équipe des statistiques régionales d'Eurostat gère un groupe d'intérêt accessible au public sur l'internet (site CIRCA), comportant de nombreux liens et documents utiles ⁽³⁾.

Parmi d'autres ressources, vous trouverez:

- une liste de tous les coordinateurs régionaux des États membres, des pays candidats et des pays de l'AELE;
- la dernière édition du guide de référence des statistiques régionales et urbaines;
- des présentations en PowerPoint des travaux d'Eurostat concernant les statistiques régionales et urbaines;
- la classification régionale NUTS pour les États membres et la classification régionale des pays candidats.

Date de clôture pour les données de l'Annuaire

Pour la présente édition, la date butoir a été fixée au 15 mai 2006.

¹ Voir http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/index.cfm?TargetUrl=DSP_PUB_WELC

² Voir <http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/regportraits/info/data/en/index.htm>

³ Voir <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/regstat/information>

Agriculture

11.



Introduction

Dans la mesure où la politique agricole commune accorde une attention de plus en plus grande au développement rural et aux aspects environnementaux de l'agriculture, les statistiques agricoles — au sens large — prennent plus d'importance dans le cadre des statistiques régionales européennes. En dehors des domaines « traditionnels » de l'agriculture (utilisation des sols, cultures, élevage, etc.), de plus en plus d'informations « générales » sont collectées — essentiellement à travers les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Dans l'édition de cette année de l'Annuaire régional, le chapitre relatif à l'agriculture s'intéresse plus précisément à la structure des exploitations agricoles dans l'ensemble de l'Union européenne; il utilise les informations issues des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles pour étudier certains aspects liés à l'environnement et au développement rural.

Eurostat collecte, traite et publie des données sur l'agriculture ventilées par région depuis plus de vingt ans. Ces données sont disponibles dans les bases de données statistiques d'Eurostat (Eurofarm et REGIO).

Notes méthodologiques

Les cartes ont pour but de faciliter la comparaison entre régions européennes et non de fournir une description détaillée de chaque région.

La majorité des données de ce chapitre ont été collectées dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2003 (2002 pour la Pologne et la Roumanie). L'enquête sur la structure des exploitations agricoles rassemble des informations sur un ensemble de caractéristiques ayant trait à l'exploitation agricole, qui constitue l'unité statistique de cette enquête (l'exploitation étant définie comme unité technico-économique soumise à une gestion unique et produisant des produits agricoles). Les informations recueillies permettent des comparaisons au niveau régional. Dans la plupart des États membres, l'enquête 2003 a été réalisée sous la forme d'une enquête par sondage.

La représentation cartographique se fait habituellement au niveau NUTS 2, qui offre une précision suffisante pour les besoins de l'analyse et, en principe, une bonne disponibilité des données. Cependant, aux fins de l'observation statistique, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles a recours, dans certains cas, à des unités régionales autres que les régions NUTS: certaines régions — comme Bruxelles et la partie flamande de la Belgique (BE1 et BE2), ou Bremen, Berlin et Hamburg (DE5, DE3 et DE6) — sont regroupées. En ce qui concerne la France, les départements d'outre-mer ont été pris en compte pour la première fois dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2003.

Dans la typologie communautaire, chaque exploitation est classée d'après sa dimension économique et son orientation technico-économique. L'**orientation technico-économique** est déterminée par l'importance relative des différentes activités réalisées par une exploitation donnée. Par exemple, une exploitation, dans laquelle l'activité horticole représente plus des deux tiers de la dimension économique, est classée dans les *exploitations horticoles spécialisées*. Selon le niveau

d'agrégation, les exploitations sont réparties en 8 à 70 orientations. Une exploitation dont aucune des activités agricoles ne prédomine sur l'autre est considérée comme une exploitation mixte.

Pour chaque activité («spéculation») d'une exploitation (par exemple, culture de blé, élevage de vaches laitières ou viticulture), une marge brute standard (MBS) est estimée sur la base de la superficie (ou du nombre de têtes de bétail) et d'un coefficient régional. La somme de toutes les marges pour toutes les activités d'une exploitation donnée constitue ce qu'il est convenu d'appeler la «dimension économique» de cette exploitation. La **dimension économique** d'une exploitation est exprimée en unités de dimension européenne (UDE) — une UDE équivalant à 1 200 euros de MBS. Les marges brutes standard utilisées pour l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2003 correspondent à la moyenne des années 1999, 2000 et 2001 (MBS «2000»).

La **superficie agricole utilisée (SAU)** est l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées à des cultures permanentes et des jardins familiaux des exploitations agricoles. La SAU ne comprend pas la superficie agricole non utilisée, les superficies boisées et les sols occupés par des bâtiments, des cours de ferme, des chemins, des étangs, etc.

Dans certains cas, il est nécessaire d'agréger diverses catégories d'animaux, par exemple les porcelets, les truies reproductrices et autres porcs. Les coefficients utilisés à cette fin sont les «unités de gros bétail» (UGB). L'UGB est en rapport avec les besoins alimentaires des diverses catégories d'animaux. Les coefficients UGB suivants sont employés dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles:

Catégorie d'animaux	UGB par tête	Catégorie d'animaux	UGB par tête
Bovins:		Ferkel	
— de moins de 1 an	0,400	— porcelets	0,027
— de 1 à moins de 2 ans	0,700	— truies reproductrices	0,500
— mâles de 2 ans et plus	1,000	— autres porcins	0,300
— génisses de 2 ans et plus	0,800	Volailles:	
— vaches laitières	1,000	— poulets de chair	0,007
— autres vaches	0,800	— poules pondeuses	0,014
Ovins et caprins	0,100	— autres volailles	0,030
Équidés	0,800	Lapines mères	0,020

Compte tenu de l'importance considérable du travail à temps partiel dans l'agriculture et des possibilités de travail à temps partiel dans d'autres secteurs de l'économie, les informations relatives à l'emploi dans l'agriculture sont fournies également en **unités de travail par an (UTA)**. Une UTA correspond au travail d'une personne qui exerce, à plein temps et pendant toute une année, des activités agricoles dans une exploitation. La durée annuelle du travail est de 1 800 heures (225 jours de travail à raison de 8 heures par jour), sauf si des dispositions nationales régissant les contrats de travail sont spécifiées.

Pour la Pologne, les données sur les caractéristiques de la main-d'œuvre ne sont disponibles que pour les exploitations individuelles (c'est-à-dire celles détenues par des personnes physiques).

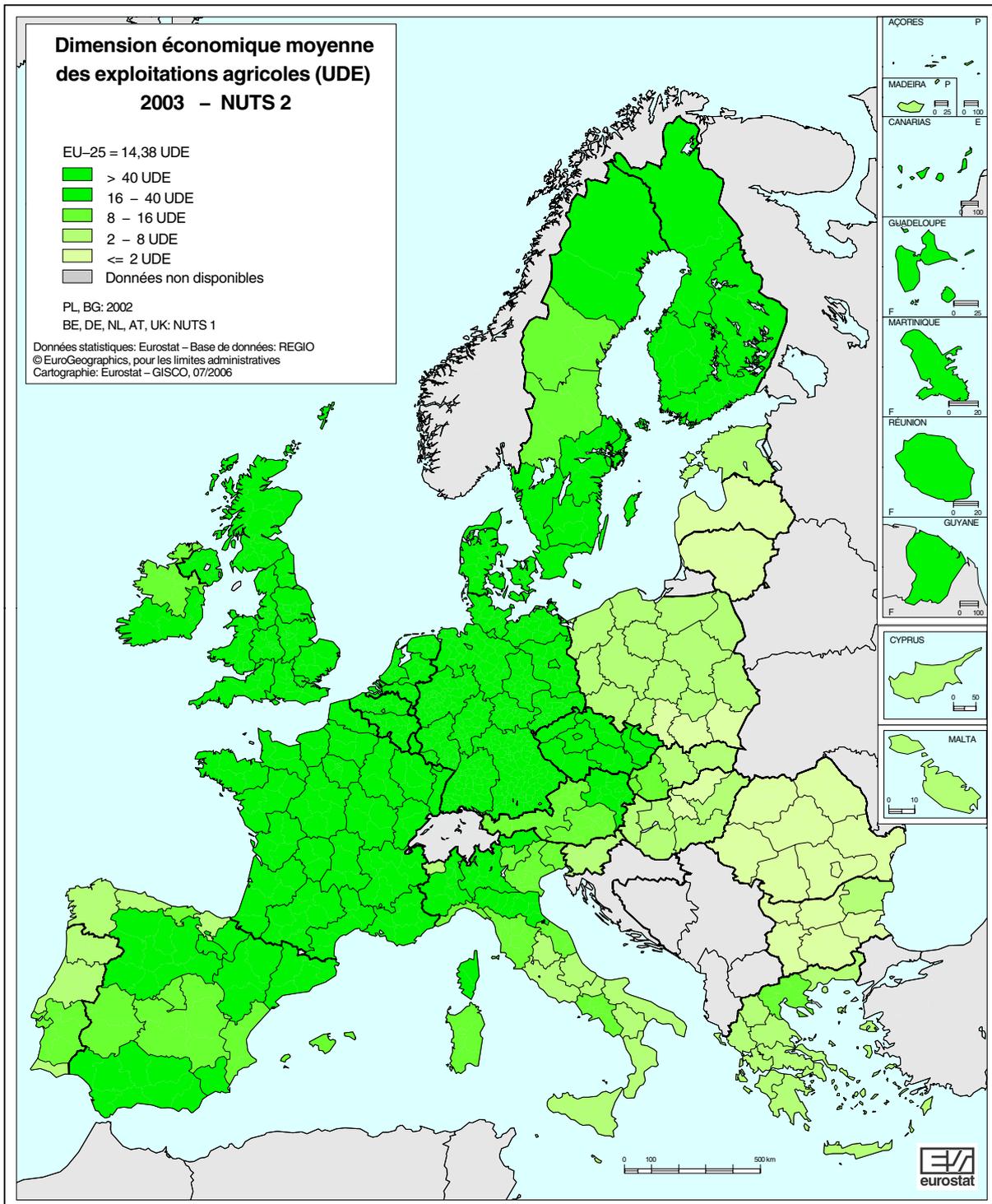
Structure des exploitations agricoles

La carte 11.1 présente la **dimension économique moyenne des exploitations**, exprimée en unités de dimension européenne, dans les régions d'Europe; il s'agit d'une mesure de la concentration de la production agricole. Cette carte doit cependant être interprétée avec prudence: selon les régions, le nombre d'exploitations va de plusieurs centaines d'unités (Praha en République tchèque; Berlin, Bremen, Hamburg et Saarland en Allemagne) à presque 900 000 unités (Sud et Nord-Est en Roumanie), et la dimension réelle des exploitations peut varier considérablement au sein d'une même région. Même si leur nombre est

relativement faible, les exploitations de très grande dimension peuvent avoir une influence notable sur la dimension moyenne à l'intérieur d'une région donnée. En d'autres termes, une dimension moyenne relativement élevée peut masquer le fait que la majorité des exploitations sont en réalité relativement petites.

En raison de la limitation du nombre des classes de dimensions présentées sur cette carte, il n'a pas été possible de faire ressortir les régions où

la dimension moyenne est très grande ou très petite. Parmi les pays décrits, on trouve en fait six régions où la dimension moyenne des exploitations est supérieure à 100 UDE, à savoir Brandenburg, Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt et Thüringen (toutes en Allemagne) et West-Nederland (Pays-Bas). La dimension moyenne la plus petite (moins de 1 UDE) a été calculée pour la région Yugozapaden en Bulgarie et la région Nord-Est en Roumanie.

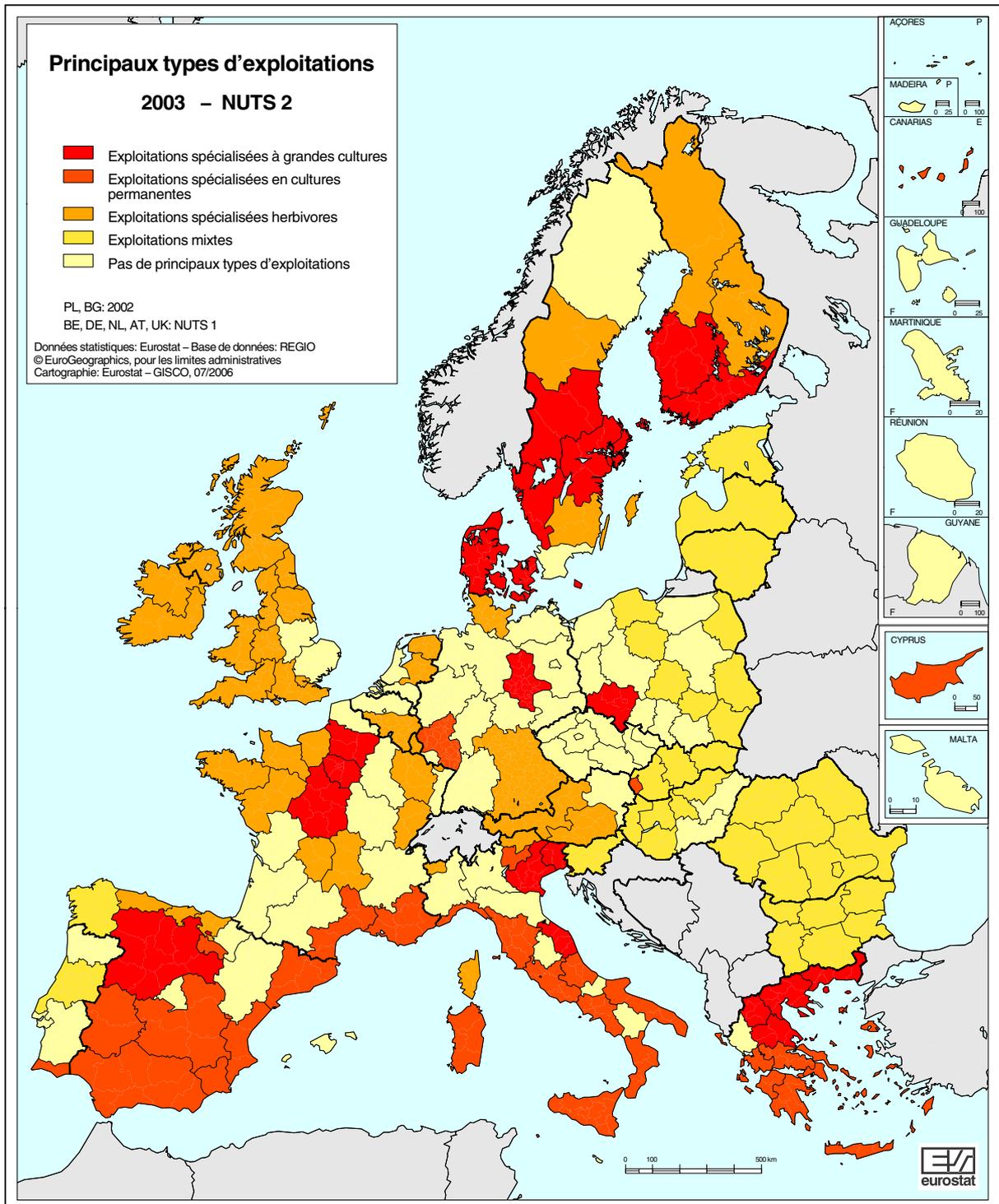


Carte 11.1

La carte 11.2 montre l'orientation technico-économique la plus répandue dans chaque région. Il s'agit de l'orientation à laquelle se rattachent plus de 45 % des exploitations d'une région.

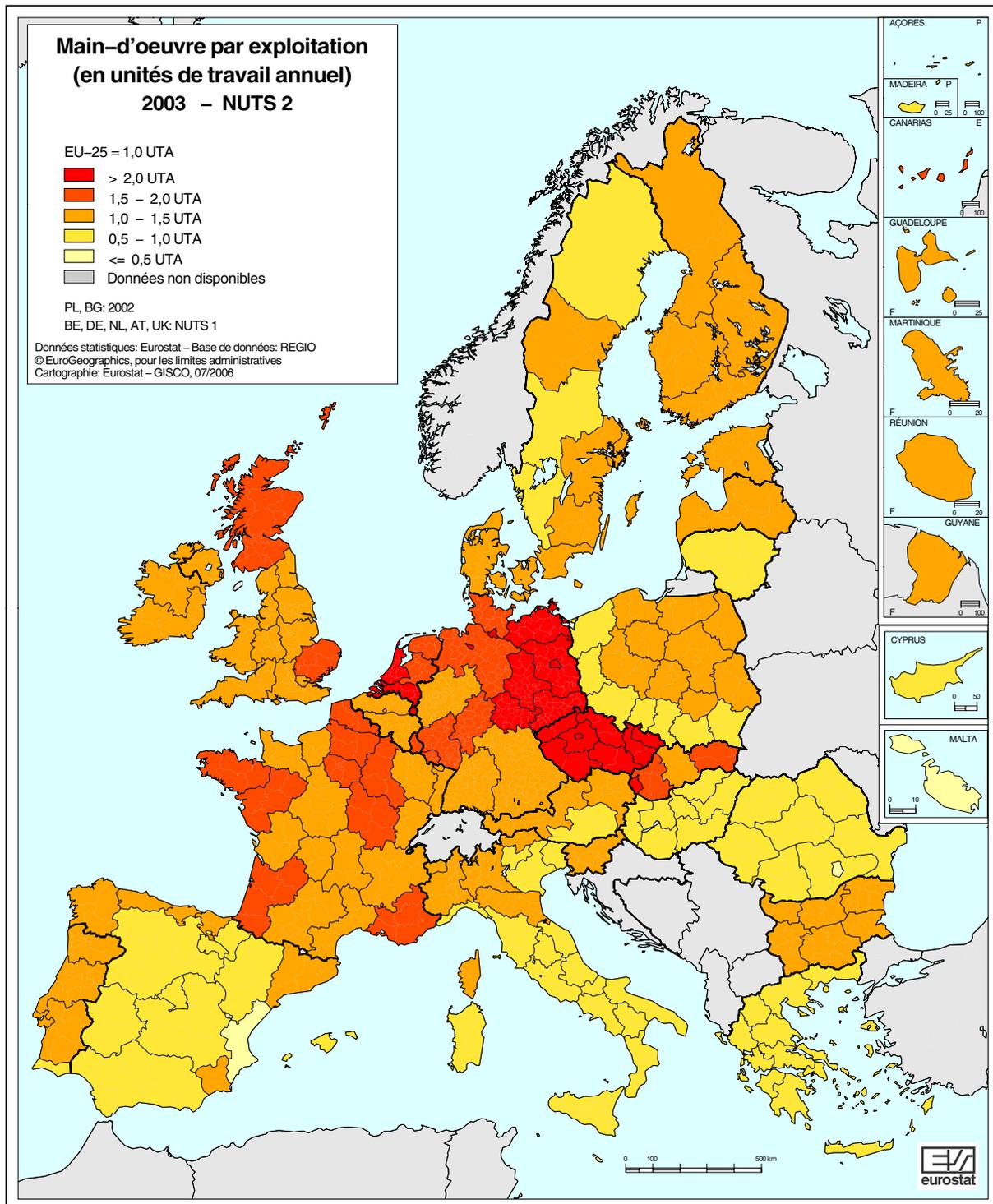
Les régions Île-de-France (France), Friuli-Venezia Giulia (Italie), Anatoliki Makedonia, Thraki (Grèce) et Etelä-Suomi et Åland (Finlande) sont celles qui comptent les pourcentages les plus

élevés (plus de 60 %) d'exploitations spécialisées dans les cultures de terres arables. Les régions méridionales se caractérisent par une spécialisation en cultures permanentes (vignes, plantations d'arbres fruitiers, agrumeraies ou oliveraies). Dans les régions Comunidad Valenciana (Espagne), Peloponnisos et Attiki (Grèce), quatre exploitations sur cinq appartiennent à cette orientation technico-économique. Les régions où



Carte 11.2

A G R I C U L T U R E



Carte 11.3

l'élevage herbivore (bovins, ovins et caprins) est l'orientation la plus caractéristique (plus de 80 %) se trouvent en Irlande (Border, Midland and Western et Southern and Eastern) et au Royaume-Uni (Northern Ireland et Wales). Mais les régions Cantabria (Espagne) et Limousin (France) font également partie de ce groupe.

Outre les orientations technico-économiques présentées sur la carte, *l'horticulture* est une orientation

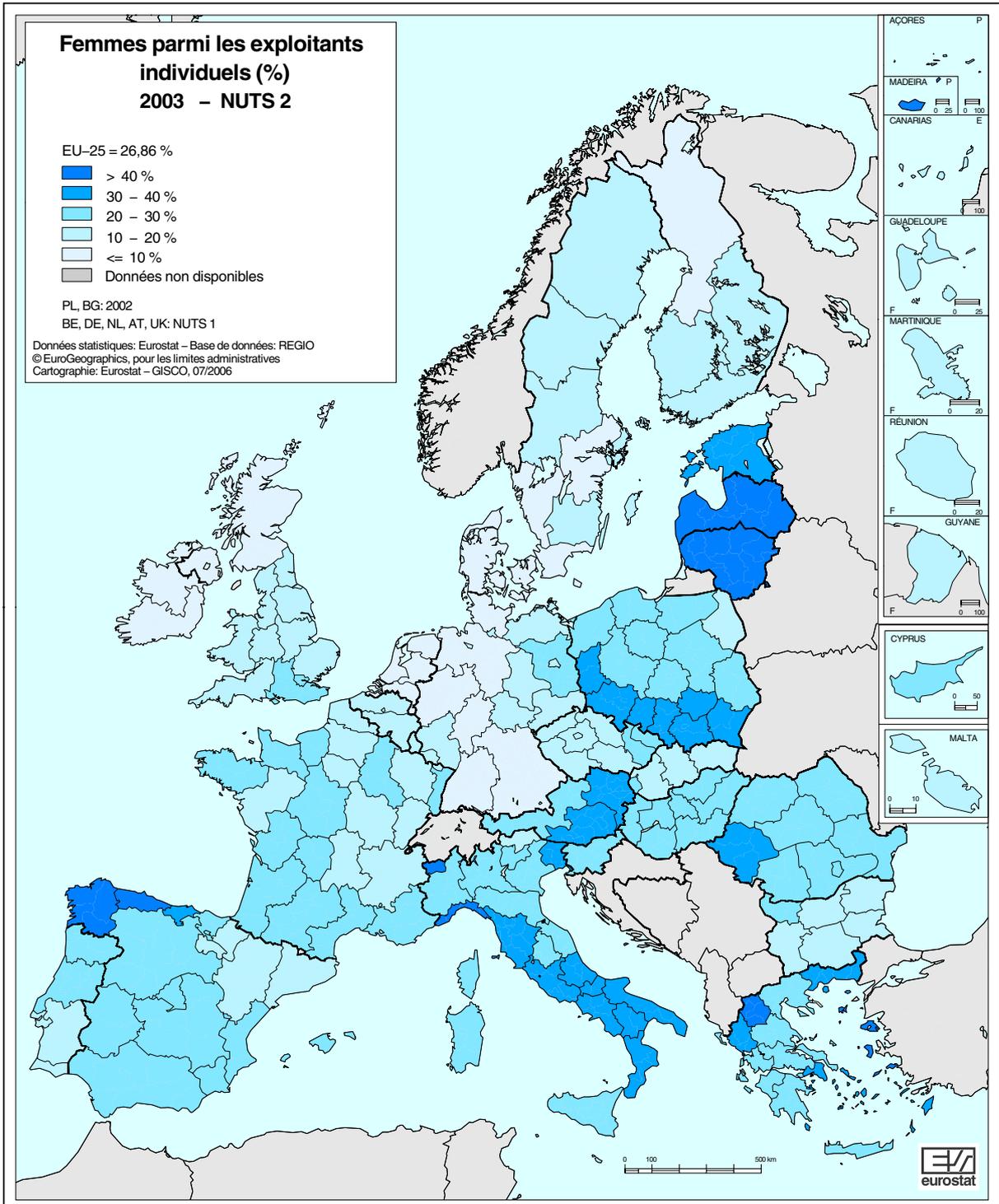
caractéristique du voisinage des grandes villes: Breme et Hamburg (50 %) en Allemagne, Praha (en partie) en République tchèque et West-Nederland aux Pays-Bas (30 %).

Les régions comptant au moins 20 % d'exploitations spécialisées dans l'élevage de granivores (*porcs et volailles*) sont Dél-Alföld, Nyugat-Dunántúl, Észak-Alföld en Hongrie, ainsi que București, Vest et Sud en Roumanie.

La carte suivante (carte 11.3) montre le volume moyen régional de main-d'œuvre par exploitation. En 2003, le volume moyen de main-d'œuvre le plus élevé (plus du double de la moyenne de l'EU-25) a généralement été enregistré dans les régions caractérisées par une dimension économique moyenne élevée des exploitations (supérieure à 100 UDE) ou par une prédominance d'exploitations spécialisées

dans une production agricole à forte intensité de main-d'œuvre (par exemple l'horticulture). Le volume moyen de main-d'œuvre a été le plus faible — inférieur à 0,5 unité de travail par an (UTA) — à Malte et dans la Comunidad Valenciana (Espagne).

Un exploitant individuel sur quatre est une femme — la moyenne pour l'EU-25 s'établissant

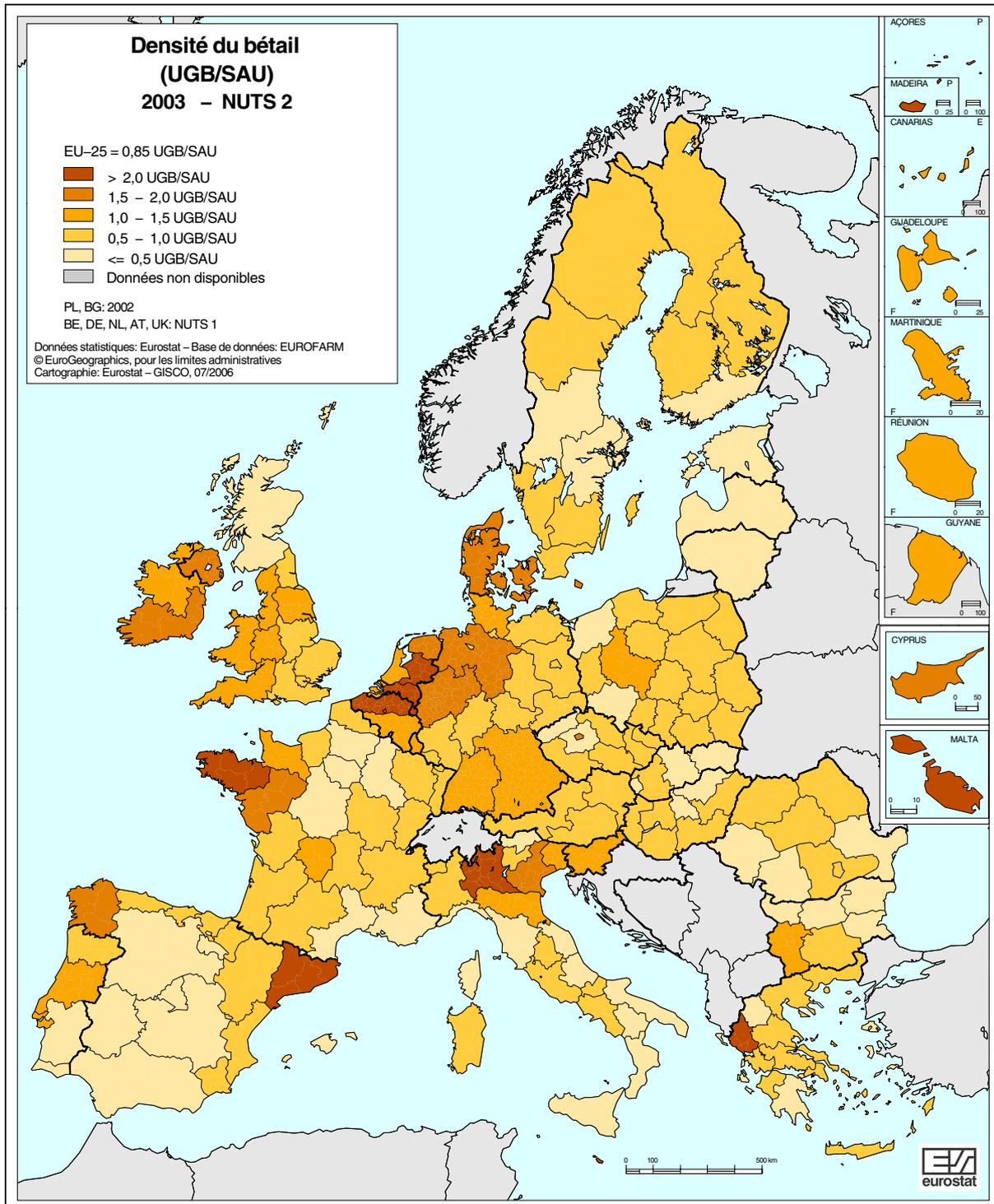


Carte 11.4

modestement à 27 %. La répartition régionale apparaît dans la carte 11.4. À l'exception de la région Galicia (Espagne), où 52 % des exploitants individuels sont des femmes, les exploitations dans les régions de l'UE (ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie) sont en majorité dirigées par des hommes. Le pourcentage de femmes chefs d'exploitation est particulièrement

élevé (40 % ou plus) dans les États baltes. En Allemagne, la proportion de femmes exploitants agricoles est plus forte dans les Länder de l'est, où la dimension moyenne des exploitations est aussi plus grande.

La carte 11.5 fait apparaître les disparités régionales dans la densité du bétail, qui se définit comme le nombre d'unités de gros bétail (voir



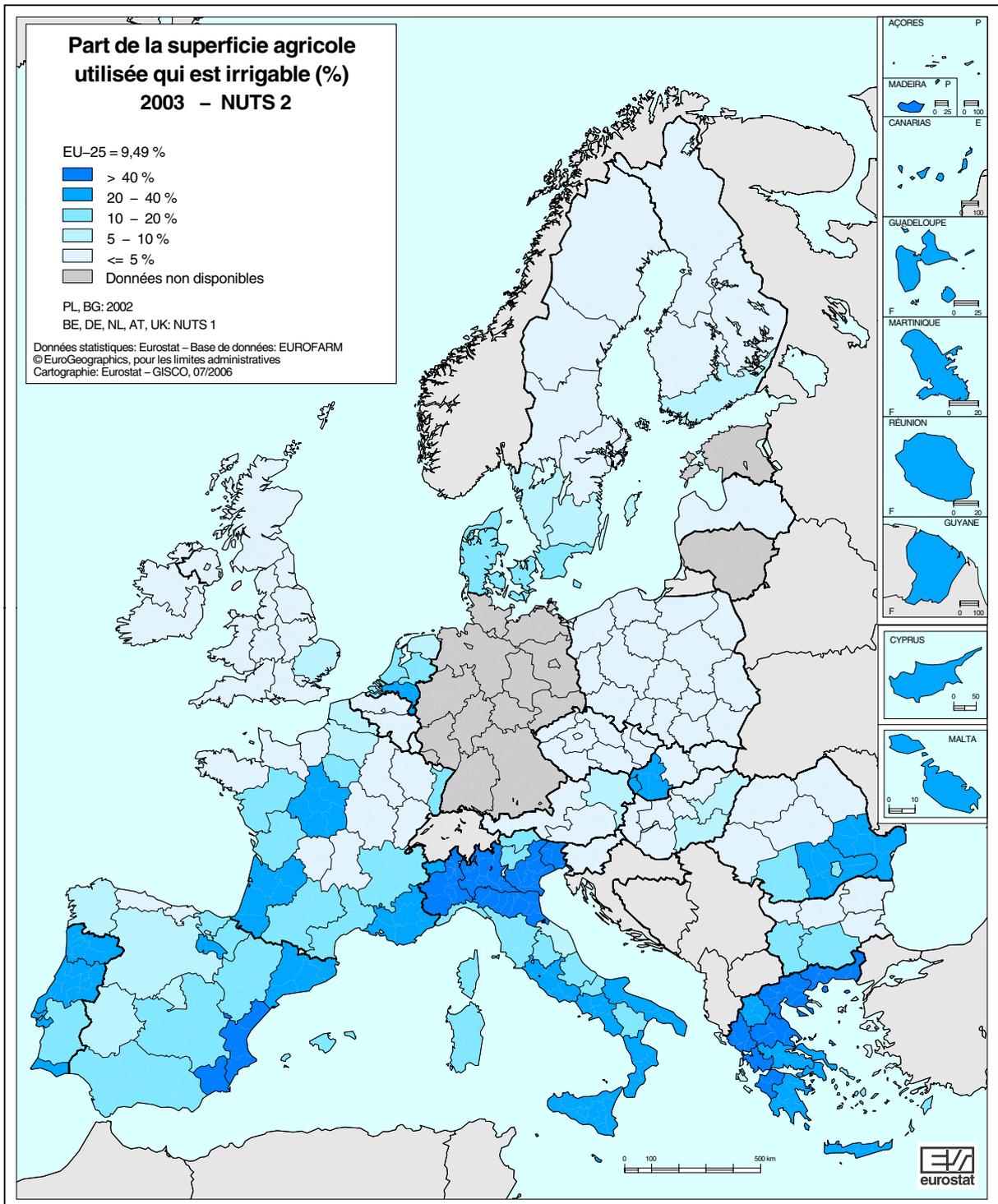
Carte 11.5

«Notes méthodologiques») par hectare de superficie agricole utilisée.

La densité du bétail dépasse 4 UGB/SAU dans la région Zuid-Nederland (Pays-Bas), à Malte et dans le nord de la Belgique (Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest et Vlaamst Gewest). À l'autre extrême (environ 0,1 UGB/SAU) figurent l'Île-de-France (France) et la région Puglia (Italie).

Aspects environnementaux

L'irrigation est un important moyen de production dans de nombreuses régions, notamment dans le sud de l'Europe. La carte 11.6 montre la répartition des superficies agricoles irrigables.



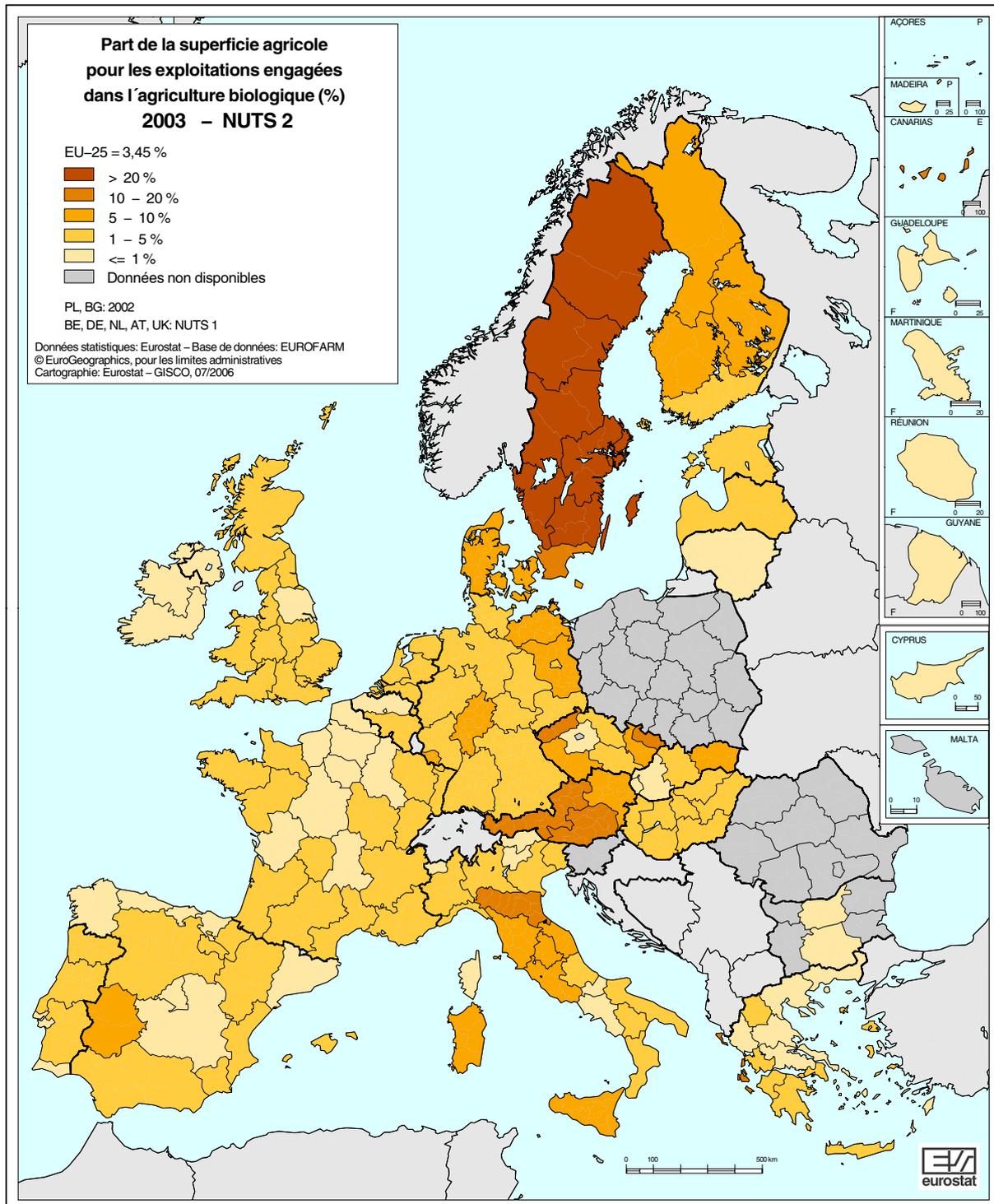
Carte 11.6

A G R I C U L T U R E

Les superficies irrigables font essentiellement référence aux terres arables et aux cultures permanentes; cependant, les jardins familiaux des exploitations agricoles et les superficies sous abri, telles que les serres, ne sont pas inclus. L'irrigation ou non de la superficie irrigable dépend du type de culture pratiqué et des conditions météorologiques particulières (températures et précipitations).

Madeira (Região Autónoma da Madeira) est la région où la part de la superficie agricole irrigable est la plus élevée (92 %), suivie des régions Lombardie (Italie, 71 %) et Thessalie (Grèce, 65 %).

La carte 11.7 montre la part que représentent les exploitations pratiquant l'agriculture biologique dans la superficie agricole totale. Ces exploitations ne consacrent pas nécessairement toute leur



Carte 11.7

superficie à l'agriculture biologique, de sorte que, dans la pratique, la superficie utilisée uniquement pour l'agriculture biologique sera inférieure à celle indiquée par ces pourcentages.

La part de la superficie occupée par les exploitations biologiques atteint son niveau le plus élevé dans la majorité des régions suédoises (où plus de 20 % des exploitations correspondent à des zones agricoles en mode de production biologique); viennent ensuite les régions Westösterreich (Autriche), Sydsverige (Suède) et Mecklenburg-Vorpommern (Allemagne) où la proportion de ce type d'exploitations se maintient entre 10 et 15 %.

Statistiques du développement rural

Le développement rural constitue le deuxième pilier de la politique agricole commune réformée. Les objectifs de la politique de développement rural ont été définis dans le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Les objectifs spécifiques, tels que définis par le nouveau règlement proposé en matière de développement rural, sont les suivants:

- axe 1: accroître la compétitivité du secteur agricole au moyen d'aides à la restructuration;
- axe 2: améliorer l'environnement et l'espace rural par un soutien à la gestion des terres;
- axe 3: améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et promouvoir la diversification des activités économiques par des mesures ciblées sur le secteur agricole et d'autres acteurs du milieu rural.

Les statistiques agricoles existantes (en particulier les comptes économiques de l'agriculture et les résultats des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles) peuvent être utilisées telles quelles pour le suivi et l'évaluation des mesures prises au titre de l'axe 1. Pour le suivi et l'évaluation des mesures de l'axe 2 et, plus encore, de l'axe 3, les statistiques traditionnelles ne sont utiles que si elles établissent une distinction entre zones rurales et non rurales. L'un des aspects essentiels est alors la délimitation des zones rurales.

Deux concepts différents sont utilisés pour distinguer les zones rurales des zones non rurales: le «concept de l'OCDE», d'une part, et le «concept du degré d'urbanisation» développé par Eurostat, d'autre part. Ils sont tous deux décrits ci-après.

Le concept de l'OCDE

Le concept de l'Organisation de coopération et de développement économiques établit une distinction entre unités administratives locales (UAL de niveau 1 ou 2) et régions (niveau NUTS 3). Une unité territoriale locale est une collectivité rurale, si sa densité de population est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré. Les régions (NUTS 3) se différencient par leur degré de ruralité, c'est-à-dire par la proportion de leur population vivant dans des unités territoriales locales rurales.

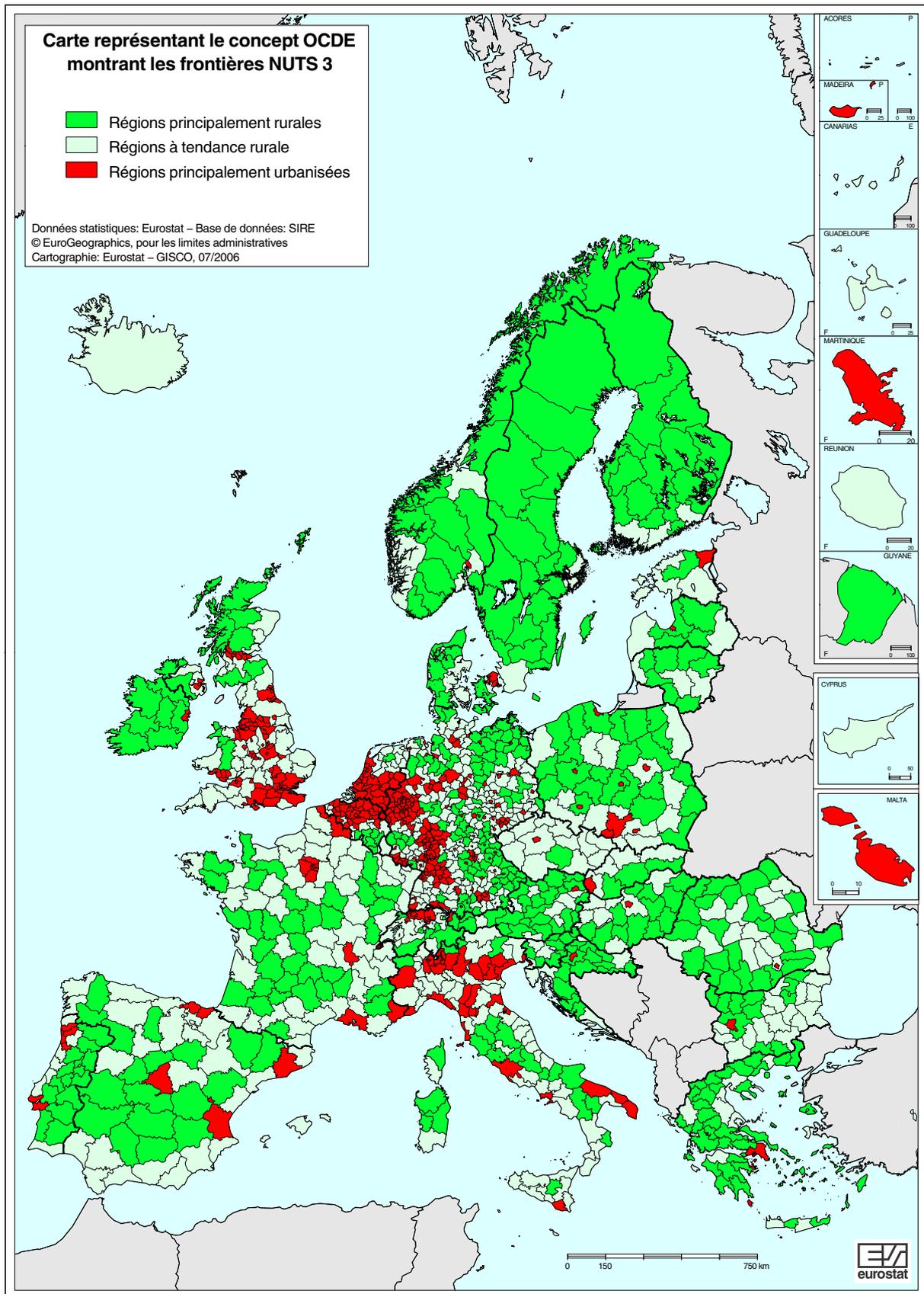
On distingue trois types de régions:

- les régions à prédominance rurale: plus de 50 % de la population vit dans des collectivités rurales;
- les régions à composante rurale significative: entre 15 et 50 % de la population vit dans des collectivités rurales;
- les régions à prédominance urbaine: moins de 15 % de la population vit dans des collectivités rurales.

La carte 11.8 et le tableau 11.1 montrent les territoires correspondant à ces trois types de régions dans chaque État membre de l'Union et dans certains pays candidats.

Plus de 50 % du territoire de l'EU-25 sont considérés comme zones rurales. Il existe cependant de grandes différences entre États membres en ce qui concerne la proportion des zones à prédominance rurale, les Pays-Bas avec 3 % et l'Irlande avec 99 % représentant les deux extrêmes. Si l'on applique le concept de l'OCDE, la Slovénie, la Suède, la Finlande, Chypre, la Lituanie et le Luxembourg ne comptent aucune zone à prédominance urbaine.

Les États membres qui enregistrent le pourcentage le plus élevé de zones à prédominance urbaine sont Malte, les Pays-Bas et la Belgique.



Carte 11.8

Tableau 11.1: Régions rurales et urbaines, concept d'OCDE, données de 2003

	Superficie Totale	Les régions principalement rurales	Les régions à tendance rurales	Les régions principalement urbanisées	Les régions principalement rurales	Les régions à tendance rurales	Les régions principalement urbanisées
	km ²	km ²	km ²	km ²	in %	in %	in %
EU-25	3 968 335,72	2 191 638,76	1 434 549,05	342 147,91	55,23	36,15	8,62
AT	83 871,20	65 798,80	16 932,30	1 140,10	78,45	20,19	1,36
BE	30 518,10	6 623,60	7 155,90	16 738,60	21,70	23,45	54,85
CY	5 695,00	0,00	5 695,00	0,00	0,00	100,00	0,00
CZ	77 268,60	6 809,90	69 973,60	485,10	8,81	90,56	0,63
DE	357 028,80	128 130,50	154 590,50	74 307,80	35,89	43,30	20,81
DK	43 098,30	29 191,10	11 934,50	1 972,70	67,73	27,69	4,58
EE	43 432,00	9 067,00	31 001,00	3 364,00	20,88	71,38	7,75
ES	505 997,00	239 787,00	235 416,00	30 794,00	47,39	46,53	6,09
FI	304 472,60	282 376,90	22 095,70	0,00	92,74	7,26	0,00
FR	632 974,22	306 288,66	298 816,65	27 868,91	48,39	47,21	4,40
GR	131 625,60	97 220,80	30 596,60	3 808,20	73,86	23,25	2,89
HU	93 028,00	60 131,00	32 372,00	525,00	64,64	34,80	0,56
IE	68 394,10	67 476,60	0,00	917,50	98,66	0,00	1,34
IT	301 336,70	82 541,10	150 760,60	68 035,00	27,39	50,03	22,58
LT	62 678,00	40 748,00	21 930,00	0,00	65,01	34,99	0,00
LU	2 586,00	0,00	2 586,00	0,00	0,00	100,00	0,00
LV	62 290,00	35 011,00	14 111,00	13 168,00	56,21	22,65	21,14
MT	315,60	0,00	0,00	315,60	0,00	0,00	100,00
NL	33 783,70	1 111,70	11 842,60	20 829,40	3,29	35,05	61,66
PL	312 685,00	189 689,00	113 957,00	9 039,00	60,66	36,44	2,89
PT	91 947,00	64 113,20	19 972,60	7 861,20	69,73	21,72	8,55
SE	410 314,20	396 758,20	13 556,00	0,00	96,70	3,30	0,00
SI	20 141,00	14 170,00	5 971,00	0,00	70,35	29,65	0,00
SK	49 034,00	15 799,00	31 183,00	2 052,00	32,22	63,59	4,18
UK	243 821,00	52 795,70	132 099,50	58 925,80	21,65	54,18	24,17
BG ¹	111 002,00	40 579,00	69 074,00	1 349,00	36,56	62,23	1,22
RO	238 391,00	146 735,00	91 418,00	238,00	61,55	38,35	0,10

¹ 2001 data

Le concept du degré d'urbanisation d'Eurostat

Ce concept d'Eurostat est utilisé dans diverses enquêtes communautaires (notamment l'enquête sur les forces de travail et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie). Il différencie trois types de zones définies comme suit:

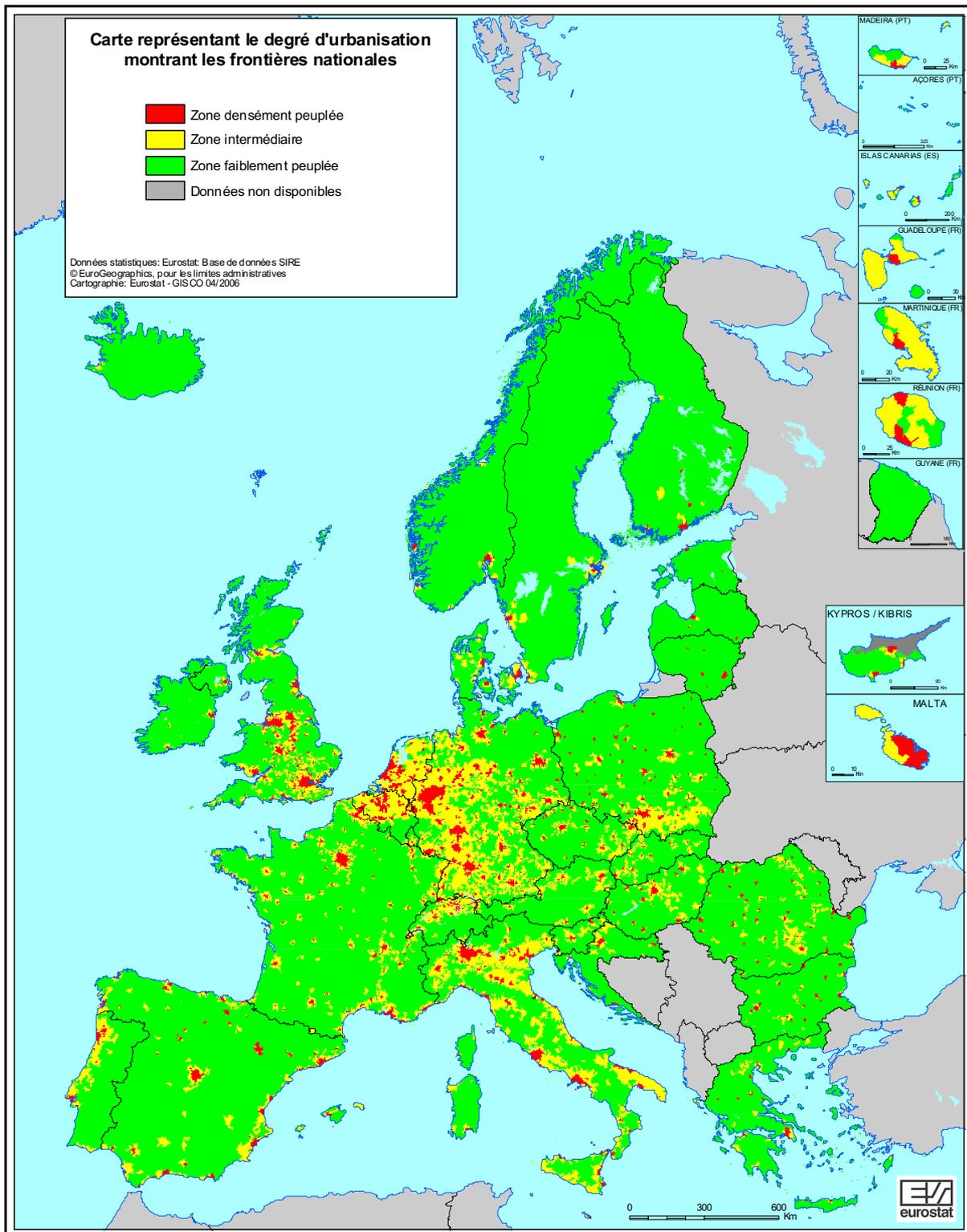
- *zone densément peuplée*: ensemble contigu d'unités locales, dont chacune a une densité supérieure à 500 habitants au kilomètre carré, la population totale de l'ensemble étant d'au moins 50 000 habitants;
- *zone intermédiaire*: ensemble contigu d'unités locales n'appartenant pas à une zone densément peuplée, dont chacune a une densité supérieure à 100 habitants au kilomètre carré et dont la population totale est d'au moins

50 000 habitants ou qui est adjacent à une zone densément peuplée;

- *zone faiblement peuplée*: ensemble contigu d'unités locales n'appartenant ni à une zone densément peuplée ni à une zone intermédiaire.

Un ensemble d'unités locales de moins de 100 km² au total n'atteignant pas la densité

requis, mais totalement enclavé au sein d'une zone densément peuplée ou d'une zone intermédiaire, doit être considéré comme faisant partie de cette zone. Si cet ensemble est enclavé entre une zone densément peuplée et une zone intermédiaire, il est considéré comme faisant partie de la zone intermédiaire.



Carte 11.9

Tableau 11.2: Le concept Eurostat "de degré d'urbanisation", données de 2001

	Superficie totale	Zone faiblement peuplée	Zone intermédiaire	Zone densément peuplée	Zone faiblement peuplée	Zone intermédiaire	Zone densément peuplée
	km ²	km ²	km ²	km ²	in %	in %	in %
EU-25	3 971 514,82	3 334 832,66	503 840,76	13 2841,40	83,97	12,69	3,34
AT	82 456,31	71 439,67	9 579,50	1 437,14	86,64	11,62	1,74
BE	30 528,59	9 286,46	16 139,19	5 102,94	30,42	52,87	16,72
CY	5 789,70	5 017,70	513,00	259,00	86,67	8,86	4,47
CZ	78 926,00	65 834,11	10 441,05	2 650,84	83,41	13,23	3,36
DE	356 856,39	193 327,20	131 577,83	31 951,36	54,18	36,87	8,95
DK	43 098,09	33 751,63	7 710,89	1 635,57	78,31	17,89	3,79
EE	43 445,11	43 008,93	105,20	330,98	99,00	0,24	0,76
ES	505 435,05	459 962,75	34 192,06	11 280,24	91,00	6,76	2,23
FI	304 527,21	299 304,70	3 882,55	1 339,96	98,29	1,27	0,44
FR	633 013,84	568 896,47	50 898,23	13 219,14	89,87	8,04	2,09
GR	132 117,54	123 650,45	6 755,50	1 711,59	93,59	5,11	1,30
HU	9 091,58	79 583,53	10 880,72	2 627,33	85,49	11,69	2,82
IE	70 208,95	68 694,43	971,17	543,35	97,84	1,38	0,77
IT	300 385,24	185 942,50	96 416,91	18 025,83	61,90	32,10	6,00
LT	64 744,24	63 929,03	0,00	815,21	98,74	0,00	1,26
LU	2 586,36	1 622,72	806,99	156,65	62,74	31,20	6,06
LV	64 537,00	63 749,00	188,00	600,00	98,78	0,29	0,93
MT	314,43	67,29	93,11	154,02	21,40	29,61	48,98
NL	33 783,20	4 222,90	22 434,30	7 126,00	12,50	66,41	21,09
PL	312 736,16	269 327,20	34 317,99	9 090,97	86,12	10,97	2,91
PT	92 231,96	76 001,21	13 948,02	2 282,73	82,40	15,12	2,47
SE	410 984,43	401 281,31	8 241,47	1 461,65	97,64	2,01	0,36
SI	20 273,00	16 279,76	3 570,79	422,45	80,30	17,61	2,08
SK	49 076,44	41 866,70	6 242,30	967,44	85,31	12,72	1,97
UK	240 368,00	188 785,00	33 934,00	17 649,00	78,54	14,12	7,34
BG	110 902,00	106 230,00	2 414,00	22 58,00	95,79	2,18	2,04
RO	237 835,00	216 872,00	16 332,00	4 631,00	91,19	6,87	1,95

Dans la majorité des États membres, une «unité locale» correspond à une commune ou une municipalité.

La carte 11.9 et le tableau 11.2 présentent les territoires correspondant aux trois types de zones dans chaque État membre de l'Union.

Les zones faiblement peuplées couvrent presque 84 % du territoire total de l'EU-25. Dans les États

baltes, en Finlande, en Suède et en Irlande, plus de 97 % du territoire correspondent à ce type de zone. À l'opposé, aux Pays-Bas, à Malte et en Belgique, un petit pourcentage seulement du territoire est faiblement peuplé (respectivement, 13 %, 21 % et 30 %).

C'est également dans ces derniers pays que se trouve la plus forte proportion de zones densément peuplées: 49 % à Malte, 21 % aux Pays-Bas et 17 % en Belgique.

Conclusion

Les exemples présentés ci-dessus visent simplement à mettre en évidence quelques-unes des multiples façons d'analyser l'agriculture et la ruralité dans les régions de l'Union européenne depuis quelques années. Ils ne remplacent pas une analyse détaillée.

Étant donné que l'agriculture et la politique agricole commune — y compris la politique de déve-

loppement rural qui prend de plus en plus d'importance — évoluent rapidement, la comparaison dans le temps est également fondamentale. D'une façon générale, les statistiques agricoles, y compris les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, offrent cette possibilité. Nous espérons que les informations présentées ici encourageront les lecteurs à explorer plus en détail les bases de données statistiques d'Eurostat pour ainsi faire de nombreuses autres découvertes intéressantes dans le temps et l'espace.



UNION EUROPÉENNE – Régions au niveau NUTS 2

BE10	Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest	DEB2	Trier	FR26	Bourgogne
BE21	Prov. Antwerpen	DEB3	Rheinhesen-Pfalz	FR30	Nord - Pas-de-Calais
BE22	Prov. Limburg (BE)	DEC0	Saarland	FR41	Lorraine
BE23	Prov. Oost-Vlaanderen	DED1	Chemnitz	FR42	Alsace
BE24	Prov. Vlaams-Brabant	DED2	Dresden	FR43	Franche-Comté
BE25	Prov. West-Vlaanderen	DED3	Leipzig	FR51	Pays de la Loire
BE31	Prov. Brabant Wallon	DEE1	Dessau	FR52	Bretagne
BE32	Prov. Hainaut	DEE2	Halle	FR53	Poitou-Charentes
BE33	Prov. Liège	DEE3	Magdeburg	FR61	Aquitaine
BE34	Prov. Luxembourg (BE)	DEF0	Schleswig-Holstein	FR62	Midi-Pyrénées
BE35	Prov. Namur	DEG0	Thüringen	FR63	Limousin
CZ01	Praha	EE00	Eesti	FR71	Rhône-Alpes
CZ02	Střední Čechy	GR11	Anatoliki Makedonia, Thraki	FR72	Auvergne
CZ03	Jihozápad	GR12	Kentriki Makedonia	FR81	Languedoc-Roussillon
CZ04	Severozápad	GR13	Dytiki Makedonia	FR82	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CZ05	Severovýchod	GR14	Thessalia	FR83	Corse
CZ06	Jihovýchod	GR21	Ipeiros	FR91	Guadeloupe
CZ07	Střední Morava	GR22	Ionia Nisia	FR92	Martinique
CZ08	Moravskoslezsko	GR23	Dytiki Ellada	FR93	Guyane
DK00	Danmark	GR24	Stereia Ellada	FR94	Réunion
DE11	Stuttgart	GR25	Peloponnisos	IE01	Border, Midland and Western
DE12	Karlsruhe	GR30	Attiki	IE02	Southern and Eastern
DE13	Freiburg	GR41	Voreio Aigaio	ITC1	Piemonte
DE14	Tübingen	GR42	Notio Aigaio	ITC2	Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
DE21	Oberbayern	GR43	Kriti	ITC3	Liguria
DE22	Niederbayern	ES11	Galicia	ITC4	Lombardia
DE23	Oberpfalz	ES12	Principado de Asturias	ITD1	Provincia Autonoma Bolzano/Bozen
DE24	Oberfranken	ES13	Cantabria	ITD2	Provincia Autonoma Trento
DE25	Mittelfranken	ES21	País Vasco	ITD3	Veneto
DE26	Unterfranken	ES22	Comunidad Foral de Navarra	ITD4	Friuli-Venezia Giulia
DE27	Schwaben	ES23	La Rioja	ITD5	Emilia-Romagna
DE30	Berlin	ES24	Aragón	ITE1	Toscana
DE41	Brandenburg — Nordost	ES30	Comunidad de Madrid	ITE2	Umbria
DE42	Brandenburg — Südwest	ES41	Castilla y León	ITE3	Marche
DE50	Bremen	ES42	Castilla-La Mancha	ITE4	Lazio
DE60	Hamburg	ES43	Extremadura	ITF1	Abruzzo
DE71	Darmstadt	ES51	Cataluña	ITF2	Molise
DE72	Gießen	ES52	Comunidad Valenciana	ITF3	Campania
DE73	Kassel	ES53	Illes Balears	ITF4	Puglia
DE80	Mecklenburg-Vorpommern	ES61	Andalucía	ITF5	Basilicata
DE91	Braunschweig	ES62	Región de Murcia	ITF6	Calabria
DE92	Hannover	ES63	Ciudad Autónoma de Ceuta	ITG1	Sicilia
DE93	Lüneburg	ES64	Ciudad Autónoma de Melilla	ITG2	Sardegna
DE94	Weser-Ems	ES70	Canarias	CY00	Kypros/Kıbrıs
DEA1	Düsseldorf	FR10	Île-de-France	LV00	Latvija
DEA2	Köln	FR21	Champagne-Ardenne	LT00	Lietuva
DEA3	Münster	FR22	Picardie	LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
DEA4	Detmold	FR23	Haute-Normandie	HU10	Közép-Magyarország
DEA5	Arnsberg	FR24	Centre	HU21	Közép-Dunántúl
DEB1	Koblenz	FR25	Basse-Normandie	HU22	Nyugat-Dunántúl

HU23 Dél-Dunántúl
 HU31 Észak-Magyarország
 HU32 Észak-Alföld
 HU33 Dél-Alföld
 MT00 Malta
 NL11 Groningen
 NL12 Friesland
 NL13 Drenthe
 NL21 Overijssel
 NL22 Gelderland
 NL23 Flevoland
 NL31 Utrecht
 NL32 Noord-Holland
 NL33 Zuid-Holland
 NL34 Zeeland
 NL41 Noord-Brabant
 NL42 Limburg (NL)
 AT11 Burgenland
 AT12 Niederösterreich
 AT13 Wien
 AT21 Kärnten
 AT22 Steiermark
 AT31 Oberösterreich
 AT32 Salzburg
 AT33 Tirol
 AT34 Vorarlberg
 PL11 Łódzkie
 PL12 Mazowieckie
 PL21 Małopolskie
 PL22 Śląskie
 PL31 Lubelskie
 PL32 Podkarpackie
 PL33 Świętokrzyskie
 PL34 Podlaskie
 PL41 Wielkopolskie
 PL42 Zachodniopomorskie
 PL43 Lubuskie
 PL51 Dolnośląskie
 PL52 Opolskie
 PL61 Kujawsko-Pomorskie
 PL62 Warmińsko-Mazurskie
 PL63 Pomorskie
 PT11 Norte

PT15 Algarve
 PT16 Centro (PT)
 PT17 Lisboa
 PT18 Alentejo
 PT20 Região Autónoma dos Açores
 PT30 Região Autónoma da Madeira
 SI00 Slovenija
 SK01 Bratislavský kraj
 SK02 Západné Slovensko
 SK03 Stredné Slovensko
 SK04 Východné Slovensko
 FI13 Itä-Suomi
 FI18 Etelä-Suomi
 FI19 Länsi-Suomi
 FI1A Pohjois-Suomi
 FI20 Åland
 SE01 Stockholm
 SE02 Östra Mellansverige
 SE04 Sydsverige
 SE06 Norra Mellansverige
 SE07 Mellersta Norrland
 SE08 Övre Norrland
 SE09 Småland med öarna
 SE0A Västsverige
 UKC1 Tees Valley and Durham
 UKC2 Northumberland and Tyne and Wear
 UKD1 Cumbria
 UKD2 Cheshire
 UKD3 Greater Manchester
 UKD4 Lancashire
 UKD5 Merseyside
 UKE1 East Riding and North Lincolnshire
 UKE2 North Yorkshire
 UKE3 South Yorkshire
 UKE4 West Yorkshire
 UKF1 Derbyshire and Nottinghamshire

UKF2 Leicestershire, Rutland and Northamptonshire
 UKF3 Lincolnshire
 UKG1 Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire
 UKG2 Shropshire and Staffordshire
 UKG3 West Midlands
 UKH1 East Anglia
 UKH2 Bedfordshire and Hertfordshire
 UKH3 Essex
 UKI1 Inner London
 UKI2 Outer London
 UKJ1 Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
 UKJ2 Surrey, East and West Sussex
 UKJ3 Hampshire and Isle of Wight
 UKJ4 Kent
 UKK1 Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset
 UKK2 Dorset and Somerset
 UKK3 Cornwall and Isles of Scilly
 UKK4 Devon
 UKL1 West Wales and the Valleys
 UKL2 East Wales
 UKM1 North Eastern Scotland
 UKM2 Eastern Scotland
 UKM3 South Western Scotland
 UKM4 Highlands and Islands
 UKN0 Northern Ireland

PAYS CANDIDATS – Régions statistiques dans niveau 2

BG11 Severozapaden
BG12 Severen tsentralen
BG13 Severoiztochen
BG21 Yugozapaden
BG22 Yuzhen tsentralen
BG23 Yugoiztochen
RO01 Nord-Est
RO02 Sud-Est
RO03 Sud
RO04 Sud-Vest
RO05 Vest
RO06 Nord-Vest
RO07 Centru
RO08 București